



COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**  
CONSEIL COMMUNAL

Le 19 février 2015

**Préavis N° 02/2015** relatif à  
l'amendement de la commission des  
finances sur le règlement communal  
concernant le subventionnement des  
études musicales

**EXTRAIT**

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du  
16 février 2015 présidée par Monsieur Daniel Berner, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 02/2015,

ouï le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 1 avis contraire et 3 abstentions, les  
conclusions du préavis municipal, à savoir :

- D'adopter le règlement communal concernant le subventionnement des études  
musicales tel que présenté le 8 décembre 2014 (préavis no 21-2014) ;
- De soumettre ce règlement pour ratification à la cheffe du Département des  
institutions et de la sécurité.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 16 février 2015.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président

  
Daniel Berner

La Secrétaire

  
Chantal Colagioia